

# Un retour en toute sécurité pour tous :

Cadre d'OSSTF/FEESO  
pour la réouverture des  
écoles en 2020-2021

# Avant-propos

**Joel Westheimer**  
**Université d'Ottawa**

Il existe un vieux dicton qui parle des deux traits en calligraphie chinoise qui forment le mot « crise ». Un caractère qui signifie « danger » et l'autre qui veut dire « occasion ». Qu'il s'agisse d'une interprétation juste de l'étymologie chinoise ou non, la leçon sonne vraie : chaque crise apporte une occasion. Parlons d'abord du danger, parce que lorsqu'il s'agit du retour à l'école, le danger est réel. Nous devons garantir la santé et la sécurité des élèves et du personnel des presque 5 000 écoles en Ontario. Nous devons composer avec des préoccupations en matière d'équité avec sensibilité, avec soin et au moyen des réformes politiques appropriées. Nous devons renforcer les communications entre les représentants des écoles, les représentants de la santé, les conseils communautaires, les associations de personnel enseignant, les parents, les élèves et les membres de la communauté. Et nous devons faire en sorte qu'il y ait un financement suffisant pour rendre le tout possible. Une pandémie est dangereuse et nous pouvons et devons tous coopérer pour atténuer les préjudices de la meilleure façon possible.

Le présent rapport adopte une approche réfléchie, pragmatique et fondée sur des données probantes à la planification de la réouverture des écoles cet automne, quelle qu'en soit la forme. De la santé et la sécurité à la formation, à la communication et à la pédagogie, OSSTF/FEESO a étalé les questions essentielles. Surtout, il a fait appel aux connaissances pratiques de ses membres pour cibler les questions importantes et proposer des façons de commencer à aborder l'immense transition à laquelle nous ferons tous face en septembre. Le rapport traite du danger. Et il fait également allusion aux occasions : repenser nos priorités à titre d'éducatrices et d'éducateurs, de citoyens et d'êtres humains. Cet arrêt mondial de la vie de tous les jours offre une occasion sans précédent de se concentrer sur ce qui est important pour les parents, les éducatrices et éducateurs et la société. Nous avons passé les dernières 25 années à surcharger l'horaire des enfants, à les évaluer à outrance, à exercer une pression superflue sur eux pour obtenir de plus en plus de résultats, tout en laissant de moins en moins de place au jeu. Le résultat? Trop d'enfants et de jeunes adultes sont stressés, médicamenteux, aliénés et déprimés.

Je vais laisser les questions de la santé publique à mes collègues dans ce domaine. Cependant, de la perspective d'un éducateur, à mi-chemin dans le présent rapport, c'est ce qui, selon moi, en est la base : « Le jugement professionnel des éducateurs doit être au cœur de la planification et de la prestation du programme d'études. » On ne devrait pas avoir besoin de se trouver dans ce rapport. Il ne devait jamais y avoir eu un temps où nous ne percevions pas les éducatrices et éducateurs comme des professionnels; où on ne tenait pas compte des connaissances des éducatrices et éducateurs au sujet des élèves individuels alors que des modèles normalisés de prestation étaient favorisés; où des techniciennes et techniciens à distance qui n'ont jamais enseigné à des enfants cherchaient à

dicter les détails des procédures de la vie de tous les jours en salle de classe; où l'importance de la relation entre l'éducatrice/éducateur et l'élève était jugée comme étant moindre que les quelques points de pourcentage aux mesures normalisées de la réussite plutôt douteuses. Les élèves vont aller à l'école en septembre (que ce soit en ligne ou en personne) en ayant toute une gamme de besoins – éducationnels, émotionnels, en matière de développement et économiques. On a besoin d'un effort concerté de tous pour aborder ces questions de façon efficace et équitable. La meilleure chose que nous puissions faire comme personnes à l'extérieur de la salle de classe (celles et ceux d'entre nous n'ayant pas de contact direct avec les élèves sur une base quotidienne), c'est : travailler ensemble dans le but de créer les meilleures conditions de travail possibles pour permettre au personnel enseignant et aux travailleuses et travailleurs en éducation de faire leur travail, et de prendre des décisions fondées sur ce qui, selon eux, est dans l'intérêt des élèves. Et ensuite, de nous écarter de leur chemin.

Voici un fait intéressant au sujet de la pandémie de la COVID-19 : tout ce qui semblait impossible il y a à peine quelques mois est maintenant possible. Les crises ont tendance à faire ceci. Aux États-Unis, les appels à investir 1 000 milliards de dollars dans les soins de santé étaient jugés naïf et impossibles. Aujourd'hui, la somme de 2 500 milliards de dollars (et davantage) est maintenant dépensée pour le bien social et économique des citoyennes et citoyens ordinaires. Au Canada, les sans-abris dans certaines communautés ont accès à un abri et les personnes incarcérées sont libérées des prisons surpeuplées et canalisées dans des alternatives à l'incarcération; et dans les deux pays, les engagements envers les dépenses sociales en justice pénale se mesurent maintenant à des idées au sujet des dépenses sociales qui favorisent la réduction des inégalités et les investissements dans une infrastructure pour le bien de tous. Tout est possible.

Cependant, rien n'est garanti. Une occasion n'est pas en soi le destin. Le présent rapport nous pointe dans la bonne direction. Lorsque l'école reprendra en septembre, donnons largement libre cours au personnel enseignant sur ce qu'il va enseigner, comment il s'y prendra et quand. Faisons en sorte que les travailleuses et travailleurs en éducation ont ce dont ils ont besoin pour appuyer les élèves. Le rôle premier du personnel enseignant et des travailleuses et travailleurs en éducation devrait consister à rétablir un sentiment de sécurité, à alimenter un sentiment de possibilité et rebâtir la communauté perdue en raison de l'isolement social prolongé.

Joel Westheimer, Ottawa  
Le 18 juin 2020



# Introduction

La Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (OSSTF/FEESO) est un syndicat fort, indépendant et socialement actif qui promeut et fait avancer la cause de l'éducation publique et les droits des élèves, des éducateurs et des travailleuses et travailleurs en éducation. Tout en établissant des conditions de travail pour ses membres, OSSTF/FEESO travaille également à bâtir des services publics solides, à préserver la liberté académique, à empêcher la privatisation et la commercialisation de nos établissements d'enseignement, à garantir que les élèves reçoivent une éducation sans préjugés ni discrimination et à offrir à tous les élèves une chance équitable de réussir dans un système d'éducation publique solide et bien financé.

Depuis que le gouvernement de l'Ontario a adopté des mesures d'urgence en mars et que toutes les écoles ontariennes l'Ontario ont fermé leurs portes en raison de la COVID-19, le personnel enseignant et les travailleuses et travailleurs en éducation ont dû se tourner vers l'enseignement à distance d'urgence. Maintenant que le ministère de l'Éducation a annoncé que les écoles resteront fermées jusqu'en septembre, tous les intervenants en éducation se posent la question « *à quoi ressemblera la prochaine année scolaire?* » Il est largement reconnu dans les recherches sur la pandémie actuelle que nous ne commencerons pas à nous sentir normaux tant que nos établissements ne seront pas rouverts. Simultanément, de nombreuses publications soulignent que la reprise de nos routines d'avant la COVID-19 comporte des risques évidents, sans que des procédures de santé et de sécurité appropriées soient mises en place. Le système scolaire public de l'Ontario présente des problèmes uniques auxquels nous devons faire face avant de retourner aux salles de classe traditionnelles à l'automne.

Il ne fait aucun doute que la coopération de toutes les parties prenantes sera nécessaire dans cet effort. Au nom des 60 000 membres d'OSSTF/FEESO, nous sommes heureux de pouvoir offrir notre expertise en tant qu'éducateurs et travailleurs en éducation. Alors que le gouvernement de l'Ontario élabore un plan de réouverture des écoles, nous avons à plusieurs reprises offert de coopérer pleinement avec Stephen Lecce, ministre de l'Éducation, et les conseils scolaires locaux afin de trouver des solutions qui garantiront la sécurité des élèves et des éducateurs qui travaillent avec eux lors de la réouverture des écoles financées à même les deniers publics de la province. L'expérience et l'expertise collectives des membres d'OSSTF/FEESO peuvent contribuer à assurer un milieu d'apprentissage à la fois sûr et efficace. Nous avons examiné les expériences d'autres juridictions et consulté plusieurs travailleurs de première ligne et dirigeants locaux des divers secteurs de nos membres.

Ce document présente la position d'OSSTF/FEESO sur la réouverture des écoles, en fournissant des recommandations et en soulevant des préoccupations qui doivent être traitées par le ministère de la Santé, le ministère de l'Éducation et les employeurs locaux afin d'assurer un retour en toute sécurité pour nos membres et nos élèves.



# Principes directeurs

OSSTF/FEESO a quatre principes directeurs que le ministère de l'Éducation doit aborder avant de rouvrir les écoles.

## 1. Santé et sécurité

La santé et la sécurité des élèves et du personnel doivent être protégées. Toutes les exigences en matière de santé et de sécurité du ministère de la Santé et (ou) des unités locales de santé publique, ainsi que toutes les exigences de sécurité contenues dans la *Loi sur la santé et la sécurité de l'Ontario* (LSST/OHSA) doivent être respectées. Les exemples comprennent l'équipement de protection individuelle (EPI), le nettoyage, la désinfection, la distanciation physique, le test pour la COVID-19 et l'isolement volontaire pour ceux qui présentent des symptômes ou qui sont immunodéficients. Les dirigeants et les membres du syndicat doivent être conscients de la nature de ces mesures et de la manière dont elles seront mises en œuvre dans leurs conseils scolaires et sur leurs lieux de travail. Des stratégies de communication efficaces de la part du gouvernement et de l'employeur dans ce domaine sont nécessaires et essentielles.

## 2. Équité

OSSTF/FEESO s'engage à protéger et à faire avancer l'éducation publique. L'équité doit être au cœur de la planification en vue de la prochaine année scolaire et au-delà. Les répercussions de la pandémie ne sont pas ressenties de la même manière par toutes les populations. Des efforts accrus doivent être déployés pour apporter un soutien aux élèves et au personnel qui en ont besoin.

## 3. Financement

Du financement supplémentaire sera nécessaire. Ce financement supplémentaire doit être fourni par le gouvernement provincial aux conseils scolaires et ne doit pas faire partie des paramètres convenus dans la convention collective centrale. Par exemple, des fonds additionnels seront nécessaires pour faire face aux coûts de santé et de sécurité liés à la COVID-19, pour réparer et remplacer l'équipement technologique et pour accroître le personnel dans tous les domaines. Le ministère de l'Éducation devrait fournir un financement complet pour la 5<sup>e</sup> année (ou des crédits supplémentaires) afin d'accorder aux élèves la flexibilité et les possibilités de rattrapage.

## 4. Conventions collectives

Toutes les conventions collectives doivent être respectées. Les conventions collectives centrales viennent d'être ratifiées et les conditions négociées dans le cadre de celles-ci doivent continuer à être suivies. Toute modification envisagée, en raison des situations extraordinaires que présente la COVID-19, ne peut pas remplacer ce qui a été convenu par toutes les parties. Plusieurs conventions collectives locales sont encore en négociation. Les décisions prises au cours de ces négociations ne doivent pas tenir compte des situations de la pandémie, car cela signifierait que des dispositions spécifiques relatives à la pandémie subsisteraient dans les conventions collectives lorsqu'elles ne sont plus nécessaires ou pertinentes. On pourrait plutôt discuter de processus comme des lettres d'entente qui seraient distinctes de la convention collective locale et qui pourraient être utilisées pour faire face à des situations limitées dans le temps.

En plus des enjeux abordés précédemment, les recommandations et préoccupations suivantes sont avancées en tant que position d'OSSTF/FEESO sur la réouverture des écoles dans le système d'enseignement secondaire public.

Ces enjeux sont présentés en deux parties :

1. Santé et sécurité
2. Pédagogie

*\*Des enjeux peuvent être répétés à certains endroits, car ils se rapportent à des questions qui se recoupent.*



# PARTIE 1 – SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les protocoles en matière de santé et de sécurité doivent être bien planifiés et mis en place avant la rentrée scolaire. Ils comprennent les protocoles requis pour le transport scolaire sécuritaire, les exigences en matière de formation, les considérations relatives aux installations et le soutien en matière de santé mentale pour les élèves et le personnel.

## Communication

- Les comités mixtes de santé et de sécurité (CMSS/JHSC) doivent être consultés sur tous les projets de retour à l'école. Le CMSS doit veiller à ce que des évaluations des risques et des inspections des bâtiments soient effectuées avant la rentrée scolaire à l'automne, y compris l'avis de tout nouveau produit de nettoyage ou produit chimique qui pourrait se trouver sur le lieu de travail.
- Une signalisation appropriée sera nécessaire à l'intérieur et à l'extérieur des lieux de travail en ce qui concerne le lavage des mains, la distanciation physique, etc.
- Les employeurs devront fournir toutes les ressources, le matériel et les fournitures recommandés par le CMSS et les responsables de la santé publique.
- Les décisions doivent être prises en coordination avec les responsables de la santé publique, mais les contributions et les plans de mise en œuvre doivent être faits en consultation avec les représentants de tous les groupes d'employés.
- Un plan de communication doit être établi afin de garantir une communication claire à tous les membres sur tous les protocoles en matière de santé et de sécurité établis par l'école et les responsables de la santé publique, la LSST et le ministère de la Santé.
- Des protocoles doivent être établis concernant les élèves et les membres du personnel qui sont malades, les cas identifiés de la COVID-19, les cas dans la communauté, les dates de fermeture des écoles ou des conseils scolaires.
- Les protocoles concernant les élèves malades doivent tenir compte de tous les membres du personnel qui seraient en contact avec l'élève, y compris les employés de bureau et l'administration.

## Formation

- Une formation sur les protocoles en matière de santé et de sécurité doit être dispensée à TOUS les membres du personnel, notamment sur la façon de signaler les dangers sur le lieu de travail, de signaler l'exposition des travailleurs à de tels dangers, de s'engager dans des refus de travailler en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et de déposer des demandes d'indemnisation auprès de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail pour le temps perdu en raison d'une exposition à des dangers.
- Cette formation spécialisée doit être dispensée pendant les heures de travail et avant le retour des élèves à l'école ou au lieu de travail.
- Une formation peut être nécessaire pour les élèves.

# Équipement de protection individuelle (ÉPI)

- Des fournitures sanitaires et de l'ÉPI (masques, gants, désinfectant pour les mains) et des équipements adéquats seront nécessaires et devront être entretenus pour l'année scolaire. Les procédures et les fournitures nécessaires à l'entretien continu et à la désinfection de l'ÉPI doivent être fournies.
- De l'ÉPI approprié doit être disponible pour répondre aux besoins de TOUT le personnel de soutien. Par exemple, la protection faciale dont aura besoin un interprète ou un orthophoniste peut être différente de celle d'un enseignant ou d'un aide-enseignant ou éducateur
- De l'équipement de protection supplémentaire sera nécessaire pour le personnel qui s'occupe des élèves ayant des besoins élevés/complexes.

## Transport

- Des protocoles doivent être envisagés pour les autobus, les taxis et les autres moyens de transport scolaire en ce qui concerne la distanciation physique et le nettoyage.
- Des procédures de nettoyage et de stérilisation doivent être établies entre l'embarquement et le débarquement des élèves qui prennent l'autobus, en consultation avec les responsables de la santé publique et le CMSS.

## Installations

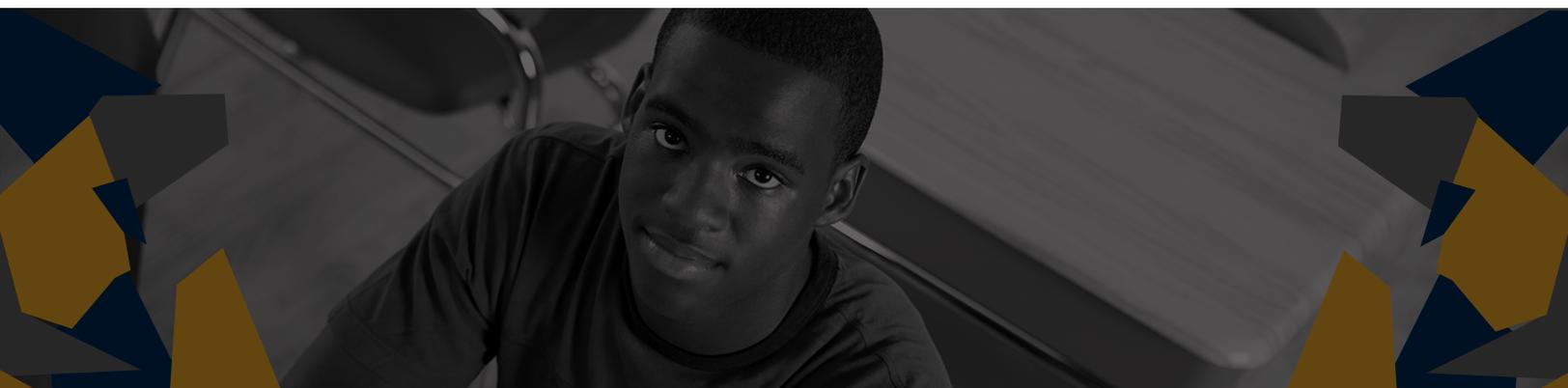
- Des entrées spécifiques doivent être identifiées et utilisées pour entrer et sortir des bâtiments.
- Les conseils scolaires devront embaucher du personnel de conciergerie et d'entretien supplémentaire, car une plus grande rigueur sera nécessaire en matière de nettoyage, de désinfection, de stérilisation et d'entretien.
- Des vitres en Plexiglas devraient être installées dans les zones comme les bureaux du conseil, les bureaux principaux des écoles, la cafétéria, les bureaux utilisés par les orthophonistes, etc.
- L'employeur doit assurer un degré accru d'entretien et d'inspection des systèmes de ventilation sur les lieux de travail.
- Des protocoles doivent être établis et clairement communiqués pour la distanciation physique, la configuration des classes, les déplacements dans les couloirs, l'accès aux casiers, etc.
- Des protocoles doivent être établis et clairement communiqués pour les classes d'éducation spécialisée/aptitudes à la vie quotidienne, les élèves ayant des besoins élevés/complexes, qui tiennent compte de la santé et de la sécurité des élèves et du personnel.
- Des protocoles doivent être établis et clairement communiqués pour les espaces hors des salles de classe – bureaux principaux, bureaux d'orientation, bibliothèques, toilettes, vestiaires, cafétérias, etc.
- Des protocoles doivent être établis pour les bureaux des conseils scolaires et les lieux qui ne servent pas à l'enseignement.
- Des protocoles stricts pour les visiteurs doivent être établis et clairement communiqués tant au personnel et qu'à la communauté.
- Il ne doit y avoir aucun partage de matériel dans la salle de classe.
- Les jouets doivent être désinfectés et les jeux individuels doivent être encouragés.
- Les travaux pratiques, les travaux de laboratoire scientifique, les travaux de laboratoire alimentaire, les travaux dans les classes de technologie doivent être limités ou interdits sans que l'on envisage de désinfecter le matériel entre les utilisations par les élèves.
- Les ressources, comme les manuels scolaires, les livres *Chromebooks* et les autres matériels d'enseignement doivent être désinfectées régulièrement.
- Des protocoles seront nécessaires pour le nettoyage/la désinfection de l'équipement spécialisé (p. ex., les fauteuils roulants, l'équipement de mobilité, le matériel de thérapie, la technologie spécialisée, l'équipement qui fait l'aller-retour entre le domicile et le lieu de travail).

## Soutien en matière de santé mentale

- Une approche progressive sera nécessaire pour répondre aux besoins de tous les élèves. Il ne faut pas supposer que tous les élèves auront été traumatisés par les événements de la pandémie. Il faudra apporter du soutien à tous les élèves en reconnaissant qu'il existe actuellement une base plus élevée pour les sentiments d'anxiété et d'inquiétude.
- Du soutien supplémentaire sera nécessaire pour certains élèves qui peuvent être plus à risque en raison de facteurs sociaux, d'expériences de la COVID-19 (p. ex., le ou les parents sont des travailleurs essentiels ou ont des problèmes de santé) et certains élèves auront besoin de soutien formel en raison de problèmes de santé mentale existants, en hausse ou émergents.
- Des plans de soutien à la gestion des cas seront requis et devront comprendre des plans de communication clairs et coordonnés pour détailler les priorités de travail qui seront partagées avec les équipes scolaires et les parents.
- Du personnel additionnel sera probablement nécessaire, notamment des professionnels en santé mentale, des aides à l'enseignement/éducateurs et des spécialistes du comportement pour répondre aux besoins accrus des élèves.
- Les questions de confidentialité concernant les services en santé mentale doivent être abordées. Les renseignements relatifs aux élèves doivent être protégés.
- De nombreux membres du personnel en santé mentale des écoles sont itinérants. Des plans devront être mis en place concernant l'affectation à plusieurs écoles, la charge de travail et les protocoles en cas de déplacement entre les écoles et les lieux de travail.
- Il faut prévoir du temps pendant la journée de travail pour dispenser de la formation à l'ensemble du personnel quant aux conséquences de la pandémie sur la santé mentale des élèves (et du personnel) et aux meilleures pratiques d'intervention, en consultation avec Santé mentale en milieu scolaire Ontario et le CMSS.
- Les besoins en matière de santé mentale de l'ensemble du personnel doivent également être pris en compte. De nombreux membres du personnel seront confrontés à des défis similaires à ceux des élèves alors qu'ils doivent faire face aux effets de la pandémie. Tout le personnel (y compris les travailleurs temporaires et occasionnels) devrait avoir accès à du soutien en matière de santé mentale, notamment à des programmes d'aide aux employés et à toute adaptation nécessaire.

## Autres considérations

- Tout le personnel, les visiteurs et les élèves peuvent être tenus de remplir un sondage d'autoévaluation avant d'entrer dans les lieux de travail/l'école.
- Des protocoles doivent être établis et clairement communiqués pour tout le personnel itinérant concernant les déplacements entre les classes, les déplacements entre les écoles.
- Le personnel immunodéficient doit être accommodé correctement.
- La distanciation physique du personnel dans tous les lieux de travail et les écoles ou les emplacements du conseil scolaire doit être abordée et clairement communiquée.
- L'échelonnement des périodes de repas, des collations, des récréations et des heures de cours peut être nécessaire.
- Des protocoles concernant les élèves internationaux (p. ex., quarantaine) doivent être élaborés avant qu'ils ne soient acceptés dans l'école.





## PARTIE 2 – PÉDAGOGIE

Cette partie est axée sur plusieurs aspects de l'apprentissage des élèves : la planification de la nouvelle année scolaire (ou des années si cette situation se prolonge), la structure de l'année scolaire, les ajustements à apporter aux programmes d'études, le personnel nécessaire en ces périodes extraordinaires et les considérations particulières à accorder à l'éducation inclusive. Dans ce contexte, le terme « éducateur » désigne le personnel enseignant, le personnel enseignant suppléant, les instructeurs et les éducateurs de la petite enfance qui sont chargés de préparer et de dispenser l'enseignement aux élèves.

### Planification de la ou des années pandémiques

- Du temps de planification supplémentaire pendant les heures de travail sera nécessaire. Les éducateurs et les travailleurs en éducation devraient disposer d'un certain nombre de jours au début de l'année scolaire et, dans un système semestriel/quadrimestriel, au début de chaque semestre/quadrimestre avant que les élèves ne retournent en classe.
- Une planification est nécessaire pour s'informer sur les processus, la formation et la mise en œuvre du transfert de contenu vers des formats numériques et d'enseignement à distance, le cas échéant.
- Du temps de planification est également nécessaire pour les écoles afin de réduire les effectifs des classes, de planifier des horaires alternatifs, ainsi que pour la préparation de la fermeture en cas de deuxième vague.
- Les éducateurs et les travailleurs en éducation devraient bénéficier de possibilités de perfectionnement professionnel appropriées, notamment en ce qui concerne l'apprentissage à domicile.
- Tous les groupes de personnel devraient avoir la possibilité de recevoir des informations et de participer à des discussions et à des collaborations.
- Les directives concernant la distance physique pendant les réunions du personnel devraient être conformes aux directives concernant les élèves dans les salles de classe. Cela peut nécessiter que les réunions du personnel se tiennent en ligne en attendant les directives de la santé publique.



## Structure de l'apprentissage

- La priorité devrait être la sécurité des élèves, y compris leur développement social et émotionnel.
- La flexibilité de l'apprentissage mixte ou hybride devra être prise en compte.
- L'élaboration et la communication claire d'une politique de présences seront nécessaires – certains élèves peuvent choisir de ne pas assister en personne; des registres de présences peuvent être nécessaires pour le repérage des contacts.
- Une cohorte d'éducateurs et de travailleurs en éducation immunodéficients, par exemple, et ne pouvant pas retourner en personne à leur travail pourrait être affectée aux élèves qui ne retournent pas en personne à l'école. Ces éducateurs et travailleurs en éducation « conserveraient » leurs élèves même si l'école est fermée en raison d'une épidémie. Ils pourraient être assignés de manière centralisée par le conseil scolaire, de sorte que leurs élèves virtuels puissent provenir de n'importe où dans le conseil.
- Cette possibilité de travail à domicile devrait également être offerte aux éducateurs et aux travailleurs en éducation qui ont de jeunes enfants dans le système scolaire et qui ont été autorisés à retourner à l'école selon un horaire alternatif, par exemple, qui ne leur permet pas de retourner au travail. Cette cohorte devrait également inclure le personnel de bureau et les membres d'OSSTF/FEESO qui travaillent dans les bureaux du conseil scolaire.
- Si une école est fermée en raison d'une épidémie, on s'attendrait à ce que tous les éducateurs et travailleurs en éducation de cette école reviennent à l'enseignement à distance. Toutefois, les éducateurs devront prévoir un ou deux jours de planification avant le début de l'enseignement à distance.
- Un éducateur ou un travailleur en éducation qui est en quarantaine, mais qui n'est pas malade, peut choisir de ne pas utiliser les jours de maladie et doit bénéficier d'adaptions qui lui permettent de travailler à domicile. Il peut rejoindre la cohorte d'éducateurs vulnérables et aider à dispenser l'enseignement ou à préparer le matériel. Un travailleur occasionnel remplacera l'éducateur dans la salle de classe. Il en va de même si l'enfant de l'éducateur ou du travailleur en éducation fréquente une école qui a été fermée en raison d'une épidémie.
- Si un élève décide de changer de plateforme (de l'enseignement en personne à l'enseignement à distance ou vice versa), un délai de préavis doit être donné à l'école afin de répondre à la demande.
- Aucun éducateur ou travailleur en éducation ne devrait enseigner ou fournir de l'appui aux élèves dans le cadre d'un enseignement scolaire en personne et fournir en même temps un enseignement à distance aux élèves. Comme c'est le cas actuellement, les éducateurs peuvent être tenus de fournir du travail à un élève qui est simplement absent pendant quelques jours et qui a besoin d'aide pour rattraper son retard avant de retourner en classe.
- Il convient d'envisager un plan visant à centraliser les ressources/leçons spécifiques à une matière dans des formats numériques afin qu'elles puissent être accessibles au sein d'une école et dans tout le conseil.
- Tout le personnel qui pourrait être amené à offrir des services aux élèves à distance devrait disposer d'un ordinateur portable à jour, de l'équipement nécessaire (p. ex., caméras de transmission de documents, micros, écouteurs, etc.) et de tout logiciel requis; des considérations et des évaluations ergonomiques pourraient être nécessaires.
- L'accès à Internet sans fil ou des considérations financières pour les éducateurs et les travailleurs en éducation qui utiliseront leurs réseaux personnels devraient être envisagés.
- Les questions de confidentialité lors de l'utilisation d'appareils et de plateformes en ligne doivent être examinées en profondeur par le conseil scolaire et une communication claire sur la manière de les utiliser doit être envoyée à tout le personnel après consultation auprès des dirigeants locaux des fédérations.
- Des plateformes spécifiques pour les professions de santé réglementées qui adhèrent aux directives de l'ordre professionnel doivent être fournies.

- Du soutien informatique doit être fourni aux éducateurs et aux travailleurs en éducation par le personnel du conseil scolaire. Il sera probablement nécessaire d'embaucher davantage de professionnels des TI à cette fin.
- Les décisions liées aux modifications à la structure de la journée scolaire qui s'inscriraient dans le cadre de la convention collective devraient être prises à l'échelon local. Par exemple, le fait que les élèves fréquentent l'école un jour sur deux, le vendredi étant réservé à l'enseignement à distance pour tous afin de permettre un nettoyage en profondeur de l'établissement. Les décisions devraient être fondées sur les recommandations du responsable de la santé publique et tenir compte de la distanciation physique, de la limite du nombre d'élèves par jour dans une école (p. ex., les jours alternés sont préférables aux demi-journées alternées), de la limitation du mélange des groupes lorsque cela est possible, etc.)

## Programme d'études

- Le jugement professionnel des éducateurs doit être au cœur de la planification et de la prestation du programme d'études.
- Grâce à leur jugement professionnel, les éducateurs identifieront les principales attentes requises pour chaque cours. Les éducateurs doivent fixer des attentes réalistes sur le plan scolaire, identifier les parties du programme d'études qui seront couvertes par ordre de priorité.
- Les cours doivent être d'une durée de 110 heures, ce qui est une exigence souple. Cette flexibilité permettrait de réduire la durée des cours/classes pour tenir compte des jours de nettoyage ou d'alternance, des fermetures d'écoles supplémentaires, etc. Cela peut être particulièrement important pour l'éducation des adultes ou les programmes quadrimestriels où les élèves peuvent avoir des obligations additionnelles.
- Les élèves devraient avoir la possibilité de suivre un nombre réduit de cours pour 2020-2021 (en maintenant le financement intégral).
- Des ressources appropriées en personnel seront requises pour les besoins spéciaux et les élèves à risque, ce qui comprend, sans s'y limiter, les aides à l'enseignement/ éducateurs, le personnel professionnel des services à l'élève, les enseignants ressources, les conseillers en orientation.
- Les éducateurs planifieraient leurs leçons en sachant que les élèves n'auront peut-être pas acquis les attentes d'apprentissage de base du cours préalable s'il a été suivi au deuxième semestre ou s'il s'agit d'une école non semestrielle. Les éducateurs devront se pencher sur les apprentissages manqués et sur un large éventail de compétences à l'entrée des nouveaux cours et évaluer le déficit de connaissances qui peut exister.
- Il faut prévoir du temps pour combler les lacunes en matière d'apprentissage.
- Les éducateurs passeraient aux nouvelles attentes du programme d'études lorsque, selon leur jugement professionnel, les élèves auront démontré qu'ils en sont capables. La « période de transition » variera d'un cours à l'autre et d'une classe à l'autre.
- Les éducateurs devraient avoir accès à un équipement d'enseignement qui leur permettrait, par exemple, de disposer d'une caméra de transmission de documents.
- L'activité ou l'examen de fin d'études pour les cours au palier secondaire pourrait être modifié par rapport aux 30 pour cent actuels (comme c'est le cas actuellement pour le printemps 2020).
- Il devrait être reconnu que les protocoles en matière de santé et de sécurité peuvent mener à moins de travail en groupe.
- Comme il est recommandé dans de nombreuses juridictions, les tests standardisés (c.-à-d., les tests de l'OQRE) devraient être suspendus.
- Les charges de cours à temps partiel devraient être autorisées pour les élèves qui pourraient avoir de la difficulté à revenir.
- Des possibilités supplémentaires de récupération de crédits seront nécessaires.

- Des classes supplémentaires de réussite des élèves devraient être offertes pour soutenir ceux qui éprouvent des difficultés.
- Des protocoles pour les stages en éducation coopérative doivent être fournis.
- Des protocoles pour les services de réadaptation doivent être élaborés.
- L'espace pour les services de réadaptation (p. ex., orthophonie, ergothérapie et physiothérapie) peut être un problème dans les établissements scolaires – il faudra disposer d'un endroit privé sécurisé pour répondre aux exigences de l'ordre professionnel et aux exigences en matière de santé et de sécurité pour les évaluations, la thérapie et les entrevues.
- Tout protocole élaboré doit permettre au personnel de se conformer aux exigences/directives de l'ordre professionnel.
- De la formation et la technologie appropriée doivent être fournies si la prestation virtuelle est nécessaire.
- La validité de l'administration des évaluations en ligne doit être examinée et discutée avant toute mise en œuvre.



## Besoins en personnel

- Si l'apprentissage à distance et en ligne se poursuit, les éducateurs et les travailleurs en éducation en congé médical ou autre devraient continuer à être remplacés par un travailleur occasionnel.
- Comme pour les autres membres du personnel itinérant, les protocoles devraient examiner si le personnel doit pouvoir se déplacer d'un lieu de travail à l'autre et, le cas échéant, s'il doit y avoir une limite.
- Les conseils scolaires devront embaucher davantage de personnel de conciergerie et d'entretien, car une plus grande rigueur sera nécessaire en matière de nettoyage, de désinfection, de stérilisation et d'entretien.
- Du personnel additionnel sera probablement nécessaire, notamment des professionnels en santé mentale, des aides à l'enseignement/éducateurs et des spécialistes du comportement pour répondre aux besoins accrus des élèves.
- De nombreux membres du personnel en santé mentale des écoles sont itinérants. Des plans devront être mis en place concernant l'affectation à plusieurs écoles, la charge de travail et les protocoles en cas de déplacement entre les écoles et les lieux de travail.

## Éducation inclusive

- De l'équipement de protection supplémentaire sera nécessaire pour le personnel qui s'occupe des élèves ayant des besoins élevés/complexes.
- Des ressources appropriées en personnel seront nécessaires pour les élèves ayant des besoins particuliers et les élèves à risque, ce qui comprend, sans s'y limiter, des aides à l'enseignement/éducateurs, du personnel professionnel des services à l'élève, des enseignants ressources, des conseillers d'orientation.
- Des protocoles doivent être établis et clairement communiqués pour les classes d'éducation spécialisée/compétences de vie, les élèves à besoins élevés/complexes qui traitent de la santé et de la sécurité des élèves et du personnel.
- L'espace pour les services de réadaptation (p. ex., orthophonie, ergothérapie et physiothérapie) peut être un problème dans les établissements scolaires – il faudra disposer d'un endroit privé sécurisé pour répondre aux exigences de l'ordre professionnel et aux exigences en matière de santé et de sécurité pour les évaluations, la thérapie et les entrevues.
- Des protocoles seront nécessaires pour le nettoyage/la désinfection des équipements spécialisés (p. ex., les fauteuils roulants, les équipements de mobilité, le matériel thérapeutique, la technologie spécialisée, les équipements qui font l'aller-retour entre le domicile et l'école).
- Les conseils scolaires devraient être tenus de fournir des consultations et des soutiens supplémentaires aux populations ciblées afin de répondre à leurs besoins spécifiques et de faciliter leur engagement ou leur réengagement continu dans l'école (p. ex., les élèves des Premières Nations, Métis et Inuits qui doivent être fréquenter l'école).





# Ressources

American Federation of Teachers, « *A Plan to Safely Reopen America's Schools and Communities* ». 2020, [www.aft.org/sites/default/files/covid19\\_reopen-america-schools.pdf](http://www.aft.org/sites/default/files/covid19_reopen-america-schools.pdf).

Bailey, J.P., and Hess, F.M. et al (May 2020). *A Blueprint for Back to School*. Extrait de [www.aei.org/research-products/report/a-blueprint-for-back-to-school/](http://www.aei.org/research-products/report/a-blueprint-for-back-to-school/).

Doucet, A., Netolicky, D., Timmers, K., and Tuscano, F.T. (March 2020) *Thinking about Pedagogy in an Unfolding Pandemic*. Extrait de [issuu.com/educationinternational/docs/2020\\_research\\_covid-19\\_eng?fr=sYTY3OTEwMzc2ODU](http://issuu.com/educationinternational/docs/2020_research_covid-19_eng?fr=sYTY3OTEwMzc2ODU).

International de l'éducation (Mai 2020), *Rapport du séminaire pour la réouverture des écoles et des établissements scolaires*.

*Actions for education and childcare settings to prepare for wider opening from 1 June 2020* (Mai 2020) GOV.UK. Extrait de [www.gov.uk/government/publications/actions-for-educational-and-childcare-settings-to-prepare-for-wider-opening-from-1-june-2020](http://www.gov.uk/government/publications/actions-for-educational-and-childcare-settings-to-prepare-for-wider-opening-from-1-june-2020).

Osmond-Johnson, P., Campbell, C., and Pollock, K. (2020) *Moving Forward in the COVID-19 Era: Reflections for Canadian Education*. EdCan Network; Accessible à [www.edcan.ca/articles/moving-forward-in-the-covid-19-era](http://www.edcan.ca/articles/moving-forward-in-the-covid-19-era).

Shah, V., and Shaker, E. (Mai 2020), *When Proximity is a problem: what reopening means for schools and child care centres*. Extrait de [behindthenumbers.ca/2020/05/26/when-proximity-is-a-problem-what-reopening-means-for-schools-and-child-care-centres](http://behindthenumbers.ca/2020/05/26/when-proximity-is-a-problem-what-reopening-means-for-schools-and-child-care-centres).

# Ressources en ligne/publications médiatiques additionnelles

[www.london.ctvnews.ca/video?clipId=1964843&fbclid=IwAR2OhGN3WD-q6bZ1aXvVBcKeeicBMOFSVFPI7wX0sRdwf8H5ul5kvcvReJw](http://www.london.ctvnews.ca/video?clipId=1964843&fbclid=IwAR2OhGN3WD-q6bZ1aXvVBcKeeicBMOFSVFPI7wX0sRdwf8H5ul5kvcvReJw)

[www.registrar.uwo.ca/updates.html](http://www.registrar.uwo.ca/updates.html)

[www.registrar.uwo.ca/academics/examinations/index.html](http://www.registrar.uwo.ca/academics/examinations/index.html)

[www.mcgill.ca/oasis/academic/courses/satisfactoryunsatisfactory-option](http://www.mcgill.ca/oasis/academic/courses/satisfactoryunsatisfactory-option)

[www.pressreader.com/canada/windsor-star/20200401/281659667145264](http://www.pressreader.com/canada/windsor-star/20200401/281659667145264)

[www.montreal.ctvnews.ca/concordia-university-giving-pass-fail-option-for-courses-among-covid-19-measures-1.4868854](http://www.montreal.ctvnews.ca/concordia-university-giving-pass-fail-option-for-courses-among-covid-19-measures-1.4868854)

[www.vicnews.com/news/uvic-offers-students-pass-fail-grading-option-as-covid-19-impacts-spring-studies](http://www.vicnews.com/news/uvic-offers-students-pass-fail-grading-option-as-covid-19-impacts-spring-studies)

[www.cnn.com/2020/03/18/opinions/coronavirus-makes-college-and-life-pass-fail-perry/index.html](http://www.cnn.com/2020/03/18/opinions/coronavirus-makes-college-and-life-pass-fail-perry/index.html)





**Ontario Secondary School Teachers' Federation**  
**Fédération des enseignantes-enseignants**  
**des écoles secondaires de l'Ontario**  
60 Mobile Drive, Toronto, Ontario M4A 2P3

**TEL** 416.751.8300  
**TEL** 1.800.267.7867  
**FAX** 416.751.3394  
[www.osstf.on.ca](http://www.osstf.on.ca)